

PROMES NEWS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION ROMANDE DES SPECIALISTES DE L'ENERGIE SOLAIRE
SOMMAIRE DU N° 09

Octobre 1995

1. BILLET DU PRESIDENT
2. ENERGIE 2000 A MI-PARCOURS
3. LE DEVELOPPEMENT DU MARCHE SOLAIRE EN SUISSE EN 1994 (SOFAS)
4. PREPARATION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE LA PROMES
5. BONNES ET MAUVAISES NOUVELLES
6. LETTRE D'INFORMATION SWISSOLAR III/95
7. FORMATION ET INFORMATION
8. PRODUITS NOUVEAUX : UNE TONDEUSE SOLAIRE
9. ACTIVITES DU COMITE DE LA PROMES
10. RESULTATS DE LA CONSULTATION SUR LE CO2
11. BON ANNIVERSAIRE A TNC CONSULTING
12. NOUVEAU DELEGUE ROMAND DU SECTEUR ENERGIES RENOUVELABLES D' E2000

SECRETARIAT DE LA PROMES

case postale 6 1510 Moudon

REDACTION DU BULLETIN

J.M.Cottier

20 rue Crespin 1206 Genève

1. BILLET DU PRESIDENT

J'espère que cet été a été pour vous l'occasion de recharger un peu vos batteries au soleil de vos vacances. Dans sa première réunion de cette dixième année d'existence de la PROMES, votre comité a pris quelques "bonnes résolutions" pour renforcer la communication avec vous et, nous l'espérons améliorer l'efficacité de notre association.

Tout d'abord vous trouverez maintenant régulièrement dans ce bulletin un compte-rendu des réunions de votre comité (voir sous 8); Faites-nous part de vos remarques, critiques et suggestions concernant les actions en cours, ou celles que vous souhaiteriez nous voir entreprendre.

Ensuite nous vous tiendrons régulièrement informés des activités de SWISSOLAR qui doit devenir rapidement **VOTRE** outil de promotion (voir sous 2 & 6); N'oubliez pas que SWISSOLAR est financé en partie par les associations professionnelles des énergies renouvelables (dont la PROMES) et par une subvention de la Confédération de 0,5 MFr cette année. Il est indispensable que la voix des industries romandes des énergies renouvelables s'exprime aussi dans la mise en place de cette importante organisation.

Enfin nous nous efforcerons de vous tenir au courant des activités de nos collègues alémaniques, en particulier leurs excellentes analyses du "marché solaire" que la SOFAS réalise sous mandat de la KNS et qui ne sont pas sans intéresser aussi les romands ! (voir sous 3).

De votre côté n'oubliez pas de nous communiquer toute information pouvant intéresser vos collègues, et vos suggestions pour célébrer dignement le 10ème anniversaire de la PROMES (voir sous 4).

Nous maintiendrons, dans la mesure du possible et de vos contributions, les rubriques habituelles de PROMES NEWS et vous souhaitons bonne lecture.

JMC

2. ENERGIE 2000 A MI-PARCOURS

La deuxième semaine de septembre a été marquée par de nombreuses manifestations organisées par l'OFEN pour souligner le passage à mi-parcours du programme ENERGIE 2000.

Ceux qui comptaient sur ce programme pour définir une politique de l'énergie conforme aux décisions prises démocratiquement le 23 septembre 1990 auront compris que la notion d'avenir peut avoir des significations très différentes au gré des intérêts qui s'affrontent sous la coupole fédérale.

Nous livrons à votre réflexion l'exposé de monsieur Bruno Frick, conseiller aux Etats et président de SWISSOLAR ainsi que la conclusion du rapport de monsieur Hanspeter Eicher, du bureau Eicher+Pauli et responsable du "ressort" énergies renouvelables de ENERGIE 2000.

JMC

Les énergies renouvelables, nécessité politique et économique Bruno Frick

Reconnaître et exploiter les possibilités de succès, tel est le thème de l'heure. En ma qualité de président de SWISSOLAR, je suis le seul représentant, ici, des énergies dites renouvelables, qui sont l'un des piliers du programme Energie 2000. Mon exposé ne se référera donc pas seulement à l'énergie solaire, mais aussi aux réseaux de promotion du bois et de la géothermie.

Je dispose de 7 minutes, soit de 420 secondes. Cela suffira pour trois réflexions, qui ont toutefois un caractère fondamental, et quelques commentaires. Il n'en faut pas davantage. Car si le DFTCE, le Parlement fédéral et l'économie énergétique s'en tiennent à ces principes durant la seconde mi-temps d'Energie 2000, notre pays aura accompli un pas décisif vers la percée des énergies renouvelables.

Principe n° 1: A terme, les énergies renouvelables seront nécessaires à notre approvisionnement énergétique.

L'énergie solaire n'est pas un but en soi, pas plus que les autres énergies renouvelables. A long terme pourtant, ni l'approvisionnement, ni la politique énergétique ne sauraient se passer d'elles. Prenons donc un peu de recul. En l'état actuel des connaissances, les réserves d'énergies fossiles atteignent 120 à 150 milliards de tonnes dans le monde. Nous en consommons 3 à 4 milliards de tonnes chaque année. Un jour, il n'y en aura plus; au rythme actuel, les réserves seront épuisées dans une cinquantaine d'années. Nos enfants et nos petits-enfants n'auront plus de pétrole ni d'essence. De son côté, le Tiers-monde a des besoins qui augmentent, sources de pollution croissante. Ainsi, nous nous dirigeons tout droit vers une catastrophe énergétique, économique et climatique si les énergies renouvelables ne parviennent pas, ces 20 prochaines années, à couvrir une part substantielle des besoins, à côté des autres énergies. Car elles ne se substitueront pas à elles, elles les compléteront. Il faut le dire et le répéter: les énergies renouvelables, largement surestimées dans l'immédiat, sont sous-estimées à long terme.

Principe n°2: Le développement des énergies renouvelables exige du temps, mais il est largement payant sur le plan politique

Il faut des dizaines d'années pour qu'un nouvel agent énergétique devienne compétitif. Certes, la géothermie, le bois et la thermique solaire sont d'ores et déjà à peine plus chers que l'énergie nucléaire et les agents fossiles, même dans une optique purement économique. Mais les moyens qui permettraient de les développer sur une large échelle font défaut. De plus, les conditions générales se dégradent à vue d'oeil: le dollar perd de sa valeur, les prix du pétrole baissent: le saccage de la nature se poursuit donc et il faut à tout prix encourager sans tarder les énergies renouvelables.

Actuellement, la Confédération dépense quelques millions par année pour promouvoir les agents renouvelables. Le programme Energie 2000, qui devait recevoir cette année 150 millions de francs, en reçoit finalement 40 millions. Songez que le développement d'un nouveau modèle d'automobile et son lancement coûte entre 1 et 2 milliards de francs. Et n'oublions pas que les énergies traditionnelles ont mis, elles aussi, des décennies pour atteindre le bas prix actuel. L'électricité solaire coûte aujourd'hui 1,50 à 2 francs le kilowattheure, soit une dizaine de fois plus que l'électricité d'origine hydraulique ou nucléaire. Ce n'est guère plus cher que l'électricité hydraulique il y a 90 ans: compte tenu de la dépréciation de la monnaie, la parité est à peu près établie. A elle seule, la Confédération a investi des centaines de millions de francs dans le développement et la promotion des énergies hydraulique et nucléaire. En comparaison de cette manne, seules des miettes ont été concédées au développement des énergies renouvelables.

Principe n° 3: Pour la Suisse, la promotion des énergies renouvelables est une nécessité économique.

Sur le plan mondial, la Suisse est dans le peloton de tête pour la technologie des énergies renouvelables. Pour maintenir notre avance et en tirer un bénéfice économique, il faut continuer d'encourager ces énergies. Les organisations professionnelles et corporatives ayant l'esprit d'innovation l'ont reconnu et jouent cette carte. Or la percée économique exige que notre politique de l'énergie voie plus loin que l'échéance des journaux de dimanche prochain, et au-delà des élections fédérales.

* * *

Il faut du temps aux énergies renouvelables pour s'imposer. Leur popularité n'augmente pas de façon régulière; elle évoque bien davantage une courbe proche de l'horizontale, mais dont la pente va croître de manière exponentielle. Le développement des énergies renouvelables est un marathon. Nous remercions la Confédération de l'aide qu'elle y a déjà apporté, mais nous vous adjurons, Monsieur le Conseiller fédéral, faites en sorte, avec nous, que les montants accordés correspondent à vos intentions.

Si nous restreignons aujourd'hui notre appui aux énergies renouvelables, cela veut dire que nous abandonnons le marathon au kilomètre 5 pour cause de vent latéral.

Quant à moi, je suis convaincu que les énergies renouvelables seront rentables dans quelques décennies, bien avant la fusion de l'atome. Nous voulons courir ce marathon!

L'intervention de monsieur Frick a été la seule lance rompue en faveur des vraies énergies renouvelables. Elle a malheureusement été ridiculisée au cours de la table ronde qui a suivi.

Ce n'est pas le moment de mollir Hanspeter Eicher

Le texte qui suit fait partie du chapitre 4 de l'annexe C8 du 5ème rapport annuel du programme Energie 2000. Le texte intégral de ce rapport peut être obtenu à l'OFEN ou à l'Office des imprimés sous la référence "EDMZ 805 063.5 f Annexes"

Mais on le constate dès à présent, il n'est pas encore certain que les énergies renouvelables puissent continuer sur leur lancée après l'an 2000. Leur cherté continue de les défavoriser par rapport aux agents énergétiques fossiles du fait que les coûts externes nettement plus élevés pour ces derniers - ne sont pas inclus dans les prix.

Pour ce qui est de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, il apparaît clairement que l'objectif fixé par le Conseil fédéral sera atteint essentiellement en tirant parti de l'agent "déchets". Cette source aura été pleinement exploitée peu après l'an 2000.

Si l'on ne prend pas des mesures aujourd'hui déjà pour intensifier l'utilisation du bois et d'autres matières premières régénérables dans la production d'électricité, il en résultera une carence sensible au cours du siècle prochain. La même remarque s'applique à l'exploitation de l'énergie solaire par le biais de l'effet photovoltaïque. Il importe toutefois, dans ce domaine, de trouver un nouveau consensus sur la répartition des moyens entre la recherche, les travaux P+D et la promotion des ventes.

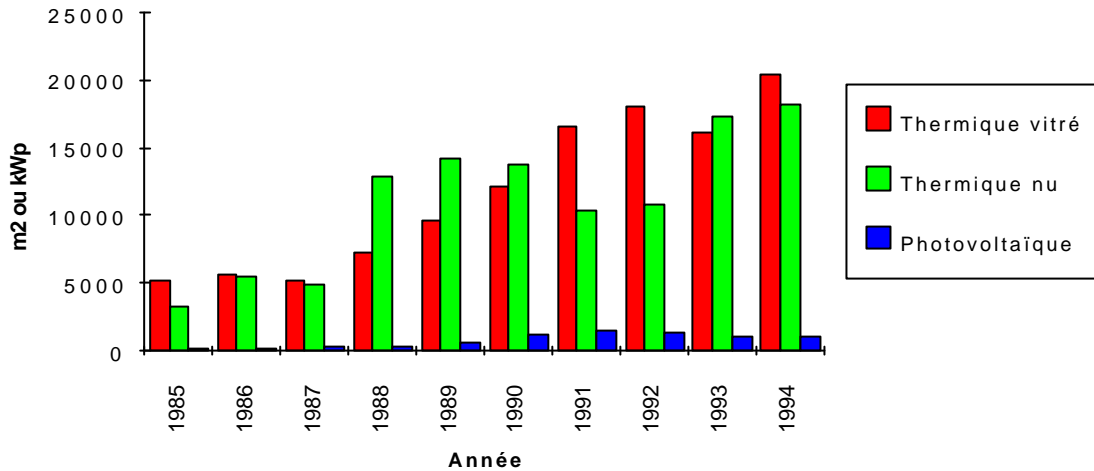
Il convient donc d'entreprendre dès maintenant de nouvelles activités dans divers domaines : technique, prospection du marché, consensus sur les mesures d'encouragement et les priorités pour assurer un développement durable des énergies renouvelables. Par ailleurs, il faudra prendre bientôt des **décisions courageuses** en matière de politique énergétique afin de faire triompher la vérité des coûts de l'énergie consommée. Il s'agira en outre de faire en sorte que le Parlement reconnaisse les réussites passées et les perspectives d'avenir des énergies renouvelables, et qu'il accorde les crédits nécessaires à la poursuite de leur développement plutôt que de compromettre l'acquis par de nouvelles restrictions budgétaires.

Tout cela n'est malheureusement que trop vrai, mais peut-on demander à monsieur Eicher pourquoi, à mi-chemin d'ENERGIE 2000, aucune de ces décisions courageuses n'a encore été préconisée par le "ressort" énergies renouvelables ?

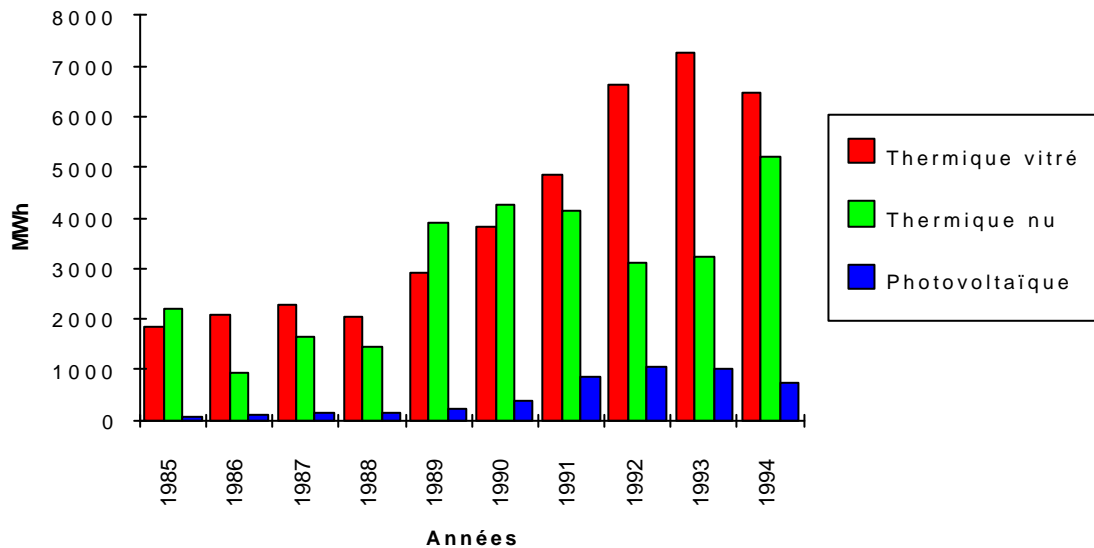
3. LE DEVELOPPEMENT DU MARCHE SOLAIRE EN SUISSE EN 1994 ETUDE SOFAS

Faute de moyens et de place dans ce bulletin nous n'avons traduit que les principales tabelles. Des copies de l'étude complète en allemand (laquelle compte 14 pages) peuvent être obtenues à la rédaction. Nous allons tenter de dégager les moyens de publier une version en français à partir de 1995.

PROGRESSION DES VENTES 1985-1994



PRODUCTION D'ENERGIE 1985 - 1994



RESULTATS DE 1994 ET CHIFFRES-CLEFS

4 PREPARATION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE LA PROMES

Pour cette occasion nous nous proposons de faire connaître au public romand, et de France voisine, les plus belles réalisations de mise en oeuvre des énergies renouvelables.

La forme de cette présentation n'est pas encore définie et vos suggestions seront les bienvenues, mais d'ores et déjà nous vous serions reconnaissants de bien vouloir constituer un petit dossier sur ce que vous estimez être **votre plus belle réalisation** dans ce domaine.

Nous espérons pouvoir réaliser, avec l'aide d'un sponsor encore à trouver, une très belle plaquette avec de nombreuses photos en couleurs de qualité, et lui assurer une très grande diffusion.

Nous pensons axer cette brochure sur des réalisations en rapport avec les constructions (équipements, architecture, intégration, etc..) de nature à intéresser le grand public, les propriétaires, les architectes et les professionnels de l'énergie en général.

Toutes les suggestions quant à la forme et au financement de cet anniversaire seront les bienvenues

5. BONNES ET MAUVAISES NOUVELLES

☺ Si vous roulez 2000 km/an en voiture vous pouvez économiser 4.000.-frs avec ABOMOBIL (tel 157 17 17)

☹ Les ballons d'observation de l'OMM ont enregistré depuis fin juillet un déclin sans précédent de la couche d'ozone. (JdG 13.09.95)

☺ La moitié de tous les appareils domestiques modernes en Suisse répondent aux valeurs cibles de consommation (ASE/UCS 18/95)

☹ La fondation HLM des tours de Carouge devra investir 20 millions pour traiter les bâtiments atteints du cancer du béton. (JdG 13.09.95)

6. LETTRE D'INFORMATION SWISSOLAR III/95

Nous vous communiquons une traduction de la lettre d'information III/95 et serions heureux de connaître votre avis sur l'impact que ces activités ont eu en Suisse romande

1. Activités solaires

a) Plan d'action 1995

Quatre des six projets en cours ont été réalisés dans le cadre du budget et du programme établi, soit les projets Mandat d'information, Rubrique solaire, Journée solaire et Concours d'affiches. Une conférence de presse sur la Journée solaire a eu lieu le 22.8.95. Des informations détaillées seront diffusées dès que possible. De même, vous recevrez une liste des installations qui pourront être visitées. Le montage de l'exposition SWISSOLAR et du réseau de vente sera retardé de quelques mois. L'exposition mobile SWISSOLAR sera visible pour la première fois à la MUBA 96.

b) Label de qualité pour les capteurs thermiques

Le centre de recherche et de test en énergie solaire du Technicum intercantonal de Rapperswil (ITR) a développé, sous mandat de l'OFEN, un procédé de contrôle de qualité pour les capteurs thermiques et il envisage d'attribuer un label de qualité aux collecteurs (et plus tard aux installations compactes également) qui ont réussi les tests. Une réunion a eu lieu le 3 juillet pour coordonner cette activité avec SWISSOLAR. Lors de la discussion il a été envisagé d'un commun accord que les collecteurs et systèmes certifiés ITR ne recevraient pas le label SWISSOLAR, mais un logo spécial avec la mention "Recommandé par SWISSOLAR" ou quelque chose de ce genre. Contrairement au label SWISSOLAR qui sera décerné aux entreprises qualifiées, la reconnaissance par le label SPF concerne un produit.

c) PACER

Jusqu'à la fin de 1995, l'Office fédéral des Questions Conjoncturelles a lancé dans le cadre du programme PACER, entre autres choses, des cours qui devront améliorer les chances d'accès au marché des énergies renouvelables. SWISSOLAR en a repris le support avec le cours "Avec Pacer vers le succès commercial". Un premier cours pilote réalisé par des professionnels a eu lieu le 31 mai 1995 à Berne, qui sera suivi par quatre autres cours cette année.

2. Collaboration avec l'OFEN

Dans la dernière lettre circulaire nous vous avons avisé que l'OFEN devait concrétiser ses idées sur sa collaboration avec SWISSOLAR pendant les prochaines années; un papier s'y référant est à présent disponible comme base de discussion. L'OFEN attend en particulier de SWISSOLAR qu'elle regroupe les forces des nombreuses associations dans le domaine de l'énergie solaire. Energie 2000 est "assignée" à avoir un seul "partenaire représentant les différentes organisations" aussi dans le domaine solaire.

Concernant les finances, 0,5 Mfrs sont à disposition de SWISSOLAR pour ses propres projets. En 1996 et 1997 ces moyens devront être augmentés à 0,7 Mfrs. pour diminuer ensuite. L'OFEN formule comme objectif que SWISSOLAR, tout comme les réseaux actifs bois et pompes à chaleur, puissent exister de façon indépendante sans le secours de la Confédération d'ici l'an 2000.

3. Réorganisation du secrétariat

Le comité de SWISSOLAR a décidé une réorganisation de son secrétariat dans sa séance du 15 juin 1995. La direction des affaires est transférée à partir du 10 juillet 1995 du soussigné à madame Franziska Herzog. Madame Herzog sera contractuellement active pour SWISSOLAR.

Sur la base des engagements contractuels avec SOFAS, SWISSOLAR conservera l'adresse de son secrétariat à Zürich jusqu'au 31 décembre 1995 au moins. La forme de la collaboration entre SOFAS et SWISSOLAR doit encore être fixée et vous serez informés à ce sujet par une prochaine lettre circulaire.

Je prends congé de vous en tant que secrétaire de SWISSOLAR avec cette présente lettre circulaire. Je souhaite à toute les sociétés, aux membres du comité et à madame Herzog beaucoup de succès dans leurs efforts pour la promotion de l'énergie solaire.

Avec mes cordiales salutations

Robert Zogg
secrétaire jusqu'au 7.7.95

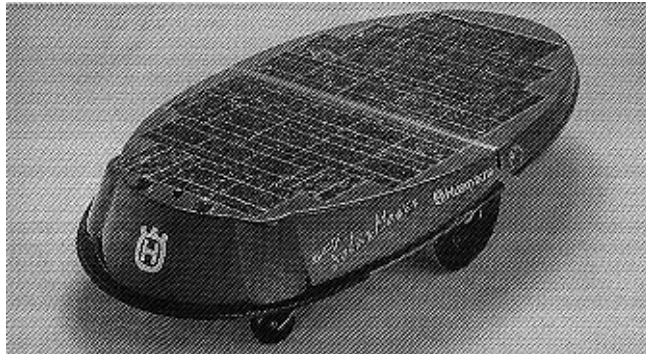
Franziska Herzog
directrice depuis le 10.7.95

7. FORMATION ET INFORMATION

COMPLES	(Détails et inscriptions : G.H. Béguin 32 Noirettes 1227 Gve)
ENERGIE SOLAIRE ET ENVIRONNEMENT	
Colloque international	4-5.07.96 Agadir
PROGRAMME THERMIE	(Informations: SODEAN Seville fax 0034 6 462 63 01)
TECHNICAL-JURIDICAL EUROPEAN FORUM ON RENEWABLE ENERGY	
Forum européen	23-24.11.95 Seville
RECLIEN ' 96	(Informations: Institut International du Froid Paris fax 0033 1 47 631768)
REFRIGERACION, CLIMATIZACION Y ENERGIA NO CONVENTIONAL	
IV Congrès international	18-22-03.96 La Havanne
OFEN	(Détails et inscriptions : M.Pulfer OFEN tel.031 322 49 06)
RECHERCHE ENERGETIQUE, MISE EN PRATIQUE ET RESULTATS	
5. Conf. suisse sur la recherche énergétique.	7-8.11.95 Yverdon

8. PRODUITS NOUVEAUX : UNE TONDEUSE SOLAIRE

*L'idée de la tondeuse solaire est née en Ecosse, à l'occasion d'un colloque sur l'environnement.
Des moutons paissaient dans les prés*



La tondeuse solaire de HUSQVARNA est dotée d'un générateur solaire qui la rend complètement autonome et silencieuse.

Avant de la lâcher sur le gazon il faut délimiter la surface à tondre par une boucle de câble enterrée qui émettra un signal détecté par la tondeuse. Cet émetteur est également alimenté par un générateur solaire.

Un petit ordinateur embarqué analyse les conditions de luminosité et privilégiera d'abord les zones éclairées. Pour les endroits ombragés, la tondeuse évalue l'état de charge des accumulateurs et le temps qu'elle pourra tondre avant de retourner à la lumière. Elle passera de toute façon partout, puisqu'elle est programmée pour ne pas passer deux fois au même endroit.

Le mode de tonte est choisi en fonction de la hauteur de l'herbe et la tondeuse travaille de manière aléatoire dans les zones où l'herbe est basse, pour passer en mode de tonte systématique lorsqu'elle rencontre une zone de hautes herbes.

A l'intérieur de la zone délimitée (qui peut présenter n'importe quelle forme pourvu que la boucle soit fermée), la tondeuse contourne les obstacles solides tels que rochers, candélabres etc...

La tondeuse solaire est conçue pour traiter une surface de l'ordre de 1500 m² et fauchera des pentes jusqu'à 20% et de l'herbe jusqu'à 8 cm de haut. Enfin elle vous tiendra au courant de ses activités et vous indiquera entre autres si elle tond, si elle se recharge, si la lumière est trop faible, ou si elle est coincée contre le vélo du facteur.....

9. ACTIVITES DU COMITE DE LA PROMES

Ordre du jour chargé pour la cinquante-neuvième séance du comité qui s'est tenue le 12 septembre au buffet de la gare d'Yverdon.

Le comité a pris acte de la nomination du nouveau coordinateur romand du groupe d'action Energies renouvelables de E2000, monsieur Roger Rhyner, et a décidé de l'inviter à venir assister à sa prochaine réunion.

Il a pris note de l'inscription de PROMES dans l'annuaire SWISSENERGY et a discuté de l'opportunité de distribuer les fiches "ENERGIE-INNOVATION" de Infoénergie qui sont malheureusement pour la plupart en allemand.

Il a décidé de soutenir aux élections fédérales les candidats qui ont signé l'initiative solaire, suite à une demande de M. Cadonau.

En remplacement de M. Bremmer qui a dû démissionner pour raison de maladie, le comité pense que M. Nordmann ferait un très bon président de ISES Suisse.

Un mailing sélectif pour la branche photovoltaïque a été décidé pour annoncer le prochain cours PACER-PROMES et pour proposer une participation à une étude de transfert de technologie sur l'électrification photovoltaïque rurale dont une partie a été confiée à la PROMES.

Dans le cadre d'une campagne de recrutement, le comité a accepté le principe de prendre contact avec les personnes et entreprises qui ont participé aux cours PACER-PROMES. Il a accepté la candidature provisoire de Tecfor S.A. à Trois-Torrents, laquelle sera définitivement confirmée lors de la prochaine Assemblée générale.

Le comité a ensuite organisé son bureau et a nommé:

Monsieur Joop van Gilst vice président

Monsieur Bernard Mathey past président

et il a décidé, pour améliorer son efficacité et la communication avec les membres, de créer des responsables par secteurs (les "ressorts" comme disent nos amis suisse-allemands), soit :

Monsieur Michel Villos photovoltaïque

Monsieur Dimitri Papadaniel solaire passif

Monsieur François Régis Mahrer biogaz

Monsieur Christian Fracheboud solaire thermique

Le secrétariat est toujours assuré par M. Christian Fracheboud et la comptabilité par M. (effectivement Mme) Jean Olsommer que nous remercions pour leur efficacité.

Tous les membres du comité ne sont pas occupés et il est prévu de généraliser ce système aux activités temporaires comme, par exemple, la préparation du 10ème anniversaire. Dans cette optique il serait judicieux d'augmenter le nombre des membres du comité et il est fait appel aux bonnes volontés.

Les relations avec SWISSOLAR ont été ensuite longuement discutées, en particulier les incidences financières, à la suite de quoi le comité a décidé de :

1- Proposer au responsable des finances de SWISSOLAR une participation SOFAS-PROMES au pro-rata du nombre de membres.

2- Proposer à la directrice de SWISSOLAR d'assurer les services de traduction et de distribution de l'information en Suisse romande contre rémunération.

Les points concernant la discussion du nouveau budget, les propositions pour le 10ème anniversaire et la coopération avec le bulletin de la SSES-GE ont été reportés à la prochaine séance, et le comité a encore pris acte, avant de clore la séance, des propos et du contenu de la réunion à Berne, relative à la mi-temps d'ENERGIE 2000.

10. RESULTATS DE LA CONSULTATION SUR LE CO₂

Le directeur de l'Office fédéral de l'environnement, Philippe Roch a présenté début juillet les résultats de la consultation qui a duré du 29 mars au 30 septembre 1994, et pour laquelle notre association avait été consultée. Copie du rapport disponible à la rédaction du bulletin.

Le Conseil fédéral s'engage dans de nouvelles voies pour la réduction du CO₂

En prenant connaissance des résultats de la procédure de consultation sur la taxe CO₂, le Conseil fédéral a décidé de préparer une loi portant sur la réduction des émissions de CO₂ plutôt que sur la taxe elle-même, ce qui revient à fixer dans la future loi des objectifs en matière de réduction des émissions. La taxe CO₂ sera ainsi mieux intégrée dans les objectifs et les instruments de la politique énergétique et climatique. Le recours à la taxe CO₂ dépend donc autant des objectifs que des effets des autres mesures mises en place dans le cadre de cette politique. On parle par exemple d'augmenter les taxes sur les carburants pour financer les NLFA et d'autres prélèvements dans le cadre d'accords volontaires. Le Conseil fédéral a chargé le Département de l'intérieur de préparer un message d'ici au milieu de l'année 1996.

Un renchérissement progressif des prix de l'énergie par une taxe d'incitation sur les combustibles et les carburants constitue la stratégie adéquate pour mener une politique environnementale et énergétique moderne. Le projet de taxe CO₂ mis en consultation entre fin mars et fin septembre 1994 allait dans cette direction. Le prélèvement d'une taxe peut contribuer à stabiliser les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie fossile après l'an 2000. Les émissions de gaz carbonique (CO₂) sont le principal responsable de la concentration croissante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui a pour effet d'élever la température à la surface de la terre.

Résultats de la procédure de consultation

Tous les cantons, la plupart des partis politiques et des organisations faîtières (206 réponses en tout) ont pris position quant au projet de loi sur une taxe CO₂. Les avis relatifs aux points cruciaux se résument ainsi:

- Approbation de principe: une forte majorité estime qu'une taxe d'incitation, dont le taux augmentera par étapes et qui donnera lieu à une compensation des recettes, constitue le bon moyen pour atteindre de manière aussi efficace que possible les objectifs de politique énergétique et environnementale.
- La controverse: faut-il devancer l'Union européenne? L'idée d'introduire la taxe avant l'Union européenne divise fortement les esprits. Certains estiment que jouer les pionniers est écologiquement et politiquement nécessaire, pour autant que les effets économiques de la taxe restent supportables. D'autres, tout aussi nombreux, sont opposés à une introduction anticipée. Ils craignent des distorsions de concurrence tant que cette redevance ne sera pas généralisée. Un troisième groupe exige qu'en cas d'introduction anticipée on tienne impérativement compte des effets sur la concurrence internationale.
- Rejet de l'affectation partielle - approbation de la compensation: le projet du Conseil fédéral prévoyait une redistribution des 2/3 des recettes (population et économie) et d'une affectation du solde au financement de mesures de politique énergétique et environnementale.

Cette proposition a été largement rejetée, la plupart y voyant une interférence inadmissible avec la politique fiscale. Les opposants réclament une redistribution intégrale du produit de la taxe.

- Approbation d'une taxe limitée aux émissions de CO₂: une majorité des milieux consultés approuve la limitation aux émissions de gaz carbonique, sans l'électricité.

Préparation d'un message pour le milieu de l'année 1996

Compte tenu des résultats de la procédure de consultation et de la nécessité de prendre de nouvelles mesures en matière de politique énergétique et environnementale, le Conseil fédéral maintient le principe d'une taxe CO₂. Cette taxe devra cependant mieux s'intégrer dans le contexte des objectifs et des instruments utilisés pour mener une telle politique. Le Conseil fédéral a donc chargé le Département de l'intérieur (DFI) de

préparer d'ici au milieu de l'année 1996 un projet de loi portant sur la diminution des émissions de gaz carbonique en lieu et place d'une loi sur la taxe CO₂. La future loi devra mettre l'accent sur les deux domaines sensibles suivants:

- Fixation des objectifs de réduction des émissions de CO₂ et des délais pour les atteindre: cette démarche tient compte des résultats de la Conférence sur le climat, tenue en avril dernier à Berlin. Au niveau international, les objectifs doivent être négociés pour les années 2005, 2010 et 2020. La loi devra permettre une séparation des objectifs selon les différents secteurs de consommation (par exemple économie, trafic, ménages privés).

- Ancrage de la taxe CO₂: la taxe CO₂ sera ancrée dans la loi en tant qu'instrument servant à la réduction des émissions de gaz carbonique. La future loi tiendra compte des autres mesures prévues pour réduire les émissions de CO₂.

Cela signifie qu'une introduction par étape de la taxe ne pourra intervenir que si les objectifs de réduction ne peuvent être atteints autrement. Il s'agit par exemple d'augmenter le prélèvement fiscal sur les carburants pour financer les NLFA, ce qui devrait contribuer aussi à diminuer le recours aux énergies fossiles. Des effets supplémentaires peuvent également résulter des mesures de politique énergétique comme le programme Énergie 2000 et la loi sur l'énergie.

La loi devrait prévoir aussi l'instrument d'accords volontaires, afin de réduire les émissions de CO₂. Compte tenu du temps qu'il faudra laisser aux milieux économiques pour conclure des accords volontaires, l'introduction d'une éventuelle taxe CO₂ n'est pas envisageable avant l'an 2000.

Pour cette taxe CO₂, les points suivants seront réglés expressément dans la loi:

- Taux maximum de la taxe
- Critères pour déterminer l'introduction, les étapes et le montant de la taxe (effet des autres mesures, lacunes et objectifs non atteints)
- Prise en compte des effets sur la capacité concurrentielle de l'économie suisse
- Abandon de l'affectation partielle.

En adoptant le principe d'une rétrocession des ressources de la future taxe, le Conseil fédéral tient compte de la principale exigence des milieux consultés. La taxe CO₂ perd ainsi tout caractère fiscal. Il faudra toutefois que, lors de la rétrocession de la taxe, les coûts administratifs restent dans des limites raisonnables par rapport aux montants en question.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR Service de presse et d'information

Renseignements Philippe Roch, directeur de l'OFEFP 031/322 93 01

· Thomas Stadler, chef de la section Economie 031/322 93 30.

11. BON ANNIVERSAIRE A TNC CONSULTING

Le 1er juillet 1985 voyait le jour à Landquart une petite entreprise qui devait faire son chemin dans le domaine des énergies renouvelables, plus particulièrement dans l'énergie photovoltaïque.

Au terme de ces dix premières années d'activité son dynamique fondateur, Thomas Nordmann, s'interroge sur ce que seront les dix prochaines années du photovoltaïque et a mis sur pied une importante journée d'information qui aura lieu le 3 novembre 1995 à Zurich, et à laquelle prendront part quelques uns des grands noms du photovoltaïque:

Prof. Dr. Adolf Goetzberger	Prof. Dr. Michael Graetzel
Prof. Dr. Martin Green	Thomas Nordmann
Dr. Wolfgang Palz	Dr. Walter Sandtner
Prof. Dr. Arvind Shah	Ing. Roberto Vigotti

Des programmes et formulaires d'inscription peuvent être obtenus à la rédaction.

12. NOUVEAU DELEGUE ROMAND DU SECTEUR ENERGIES RENOUVELABLES D' E2000

Le directeur du programme E2000, monsieur Hanz Lucius Schmid, a nommé au titre de délégué romand du secteur énergies renouvelables :

Roger RHYNER Ing.DIPL. EPFL/SIA/AISEN Les Combes tel.: 025 76 14 90	Master of Science in Energy Systems 1873 Val d'Illiez fax.: 025 76 16 20
--	---

Monsieur Rhyner a été choisi par un trio composé d'un représentant de chaque secteur des énergies renouvelables au sens d'E2000, à savoir le solaire (par la PROMES), l'énergie du bois (par l' Association suisse de l'énergie du bois) et la chaleur de l'environnement (par l'Association suisse de promotion des pompes à chaleur).

Afin de le présenter, voici en bref son curriculum vitae:

- EPF Lausanne de 1985 à fin 1989, avec diplôme d'ingénieur en microtechnique.
- Travail de diplôme à l'Institut de microtechnique de Neuchâtel dans le laboratoire du prof.Arvin Shah.
- Assistant au Laboratoire d'énergie solaire de l'EPFL entre 1990 et 1991.
- Collaborateur chef de projet au CREM à temps partiel de 1992 à août 1995.
- Cours postgrade en énergie du LASEN en 1993 et 1994 avec travail de diplôme en énergie solaire.
- Création début sept.95 d'un bureau d'ingénieur conseil en énergétique et mandat OFEN (1 jour/sem.).

Il a reçu comme cahier des charges de l'OFEN, outre de représenter les intérêts romands au niveau du secteur énergies renouvelables d'E2000, de garder un contact avec les organisations et les places d'intérêts dans le domaine des énergies renouvelables de Suisse romande. Dans ce cadre là, monsieur Rhyner est entré en relation avec notre association avec laquelle il entend établir une étroite collaboration, à travers PROMES NEWS, ou par contact direct.

Afin que ce délégué romand puisse faire son travail, il est impératif de l'utiliser, alors n'hésitez pas à lui téléphoner !